

## Animation du document d'objectifs « Tourbière et lac de Lourdes »

### Compte rendu du comité de suivi n°11 du 11 décembre 2012

#### Présent(e)s :

M. MARTHE, Conseiller Général du canton Lourdes-Ouest et Président du comité de suivi  
M. ADISSON et Mme SALANOVA, DDT 65  
M. MARUEJOULS, Commune de Lourdes  
M. BARRAU et M. DANJAU, Association de Défense du lac de Lourdes et de ses environs  
M. BRICAULT, Nature Midi-Pyrénées, LEGTAF Vic en Bigorre  
M. DESJOUIS, Eleveur de vaches lourdaises  
M. FAREOU, Fédération de chasse et Association St Hubert Club Lourdais  
M. GIRE, Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées (CBNPMP)  
Mme LONCAN, Chambre d'Agriculture 65  
M. PARDE, AREMIP  
M. PIRES, AAPPMA pêcheurs lourdais et du Lavedan  
M. POUEYTO et M. BENITO, Esquimau Kayak Club Lourdais (EKCL)  
Mlle MANSANNÉ, SMDRA

#### Excusé(e)s :

Mme DUBIÉ, Députée des Hautes-Pyrénées  
Mme BERROGAIN, Sous-préfecture d'Argelès-Gazost  
M. HOURNAT, direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations  
M. ABAD, Fédération de Pêche des Hautes Pyrénées  
M. AGIUS, commission extra-municipale sur l'environnement de Lourdes (CEME)  
M. DEJEAN, Conservatoire des Espaces Naturels de Midi-Pyrénées  
M. JARRIGE, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)  
M. MALVY, Conseil régional Midi-Pyrénées  
Mme MASSON, Agence de l'eau Adour-Garonne

\*\*\*\*\*

#### Ordre du jour de la séance :

- Point sur les actions et suivis mis en œuvre en 2012 : gestion des ligneux (CR1), fauche (CR4), suivis des eaux (S1), suivis des habitats naturels et du fadet des laïches (S2 et S3)
- Bilan des actions de gestion réalisées entre 2008 et 2012
- Projet de cheminement et sa signalétique
- Eaux du lac et traitement des eaux du lac à la craie
- Les actions en préparation pour 2013
- Divers : MAET, communication...

Le présent compte-rendu ainsi que les diaporamas projetés en séance sont téléchargeables sur le site internet dédié à Natura 2000 en vallées des Gaves à l'adresse suivante :  
[http://valleesdesgaves.n2000.fr/tourbiere/docs\\_11](http://valleesdesgaves.n2000.fr/tourbiere/docs_11)

M. MARTHE ouvre la séance de ce 11<sup>ème</sup> comité de suivi de l'animation du document d'objectifs (DOCOB) « Tourbière et lac de Lourdes » en remerciant l'ensemble des participants pour leur présence. Il cite les personnes excusées et cède la parole à Mlle MANSANNÉ, qui présente l'ordre du jour.

## **1. Point sur les actions et suivis mis en œuvre en 2012**

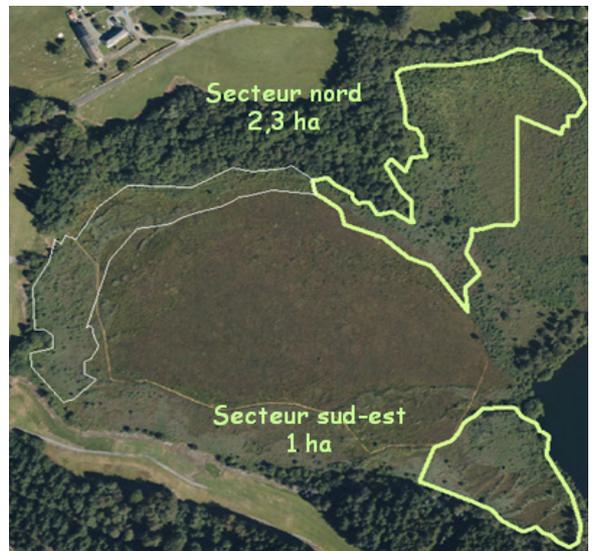
### ➤ **Gestion des ligneux : actions de déboisement (CR1) et de pâturage (CR3)**

Mlle MANSANNE rappelle les actions prévues aux DOCOB visant à limiter le développement des ligneux qui envahissent la tourbière. Certaines sont déjà mises en place, comme la coupe (depuis 2009) et le pâturage (depuis 1998).

#### **\* Action CR1 : Coupe des ligneux**

Cet été, les rejets issus du traitement des ligneux les années précédentes ont été coupés par l'ONF sur les secteurs Nord et Sud Est sur une surface de 3.3 hectares.

Les travaux se sont déroulés entre le 20 et le 28 août. La méthodologie est restée la même que les années précédentes avec une coupe au plus bas. Les rémanents de coupe du secteur Nord ont été évacués par hélicoptère puis amenés en décharge par l'ONF (880 kg ont été pesés). En revanche, sur le secteur Sud-est, les produits de coupe, peu nombreux, ont été laissés sur place. Une vérification sera faite pour s'assurer de leur dégradation et ainsi évaluer le renouvellement de l'opération.



D'autre part, une « expérience » de dessouchage a été faite sur 7 îlots de bourdaine. La zone a été balisée de manière à suivre l'évolution des pieds dessouchés. Cela permettra d'évaluer l'efficacité du dessouchage et de comparer cette méthode avec celle de la coupe à ras.

*En 2013, la coupe des rejets sur tous les secteurs traités est prévue. Il faudra définir la période et la méthodologie de l'action lors d'un groupe de travail en début d'année.*

Mlle MANSANNE indique que le Conservatoire d'Espaces Naturels de Midi-Pyrénées, qui n'a pu être représenté lors de ce COPIL, est intervenu à deux reprises cette année sur sa propriété (1 intervention printanière et 1 intervention automnale) dans le but de rouvrir le secteur de la roselière. Ainsi, une surface d'environ 2000 m<sup>2</sup> a été traitée avec la coupe des bourdaines, saules et aulnes et la taille en tire sève des plus gros bois pour faciliter la coupe des recrues les années suivantes.

#### **\* Action CR3 : Pâturage saisonnier**

Mlle MANSANNE annonce que deux chevaux sont retournés sur la zone centrale de la tourbière au début du mois d'août, auxquels sont venus s'ajouter 2 animaux en septembre. Le pacage équin s'est terminé fin octobre avec les fortes pluies qui ont causé les inondations en vallées des gaves. M.GIRE s'interroge sur la surface de tourbière pâturée. M.PARDE précise qu'elle s'élève à 6 hectares, équivalent à une charge instantanée de 0.7 UGB par hectare.

Suite à l'idée d'étendre le pâturage sur la partie sud-est de la tourbière évoquée lors du dernier COPIL, un enclos a été posé sur ce secteur. Les conditions d'humidité n'ont pas permis aux chevaux d'accéder à cette zone, avec notamment un passage très instable en bordure de la tourbière.

Mlle MANSANNE attire l'attention sur la roselière qui est largement envahie par les ligneux et qui constitue une source de recolonisation pour les ligneux sur les parties de la tourbière déjà traitées. Elle rappelle que la roselière n'est pas un habitat d'intérêt communautaire. De ce fait, il n'est pas possible de mobiliser des fonds propres au réseau Natura 2000 pour gérer cet espace. Elle propose néanmoins d'étudier d'autres solutions afin d'essayer de contenir les ligneux. Les membres du COPIL approuvent cette idée, et M. PARDE suggère d'utiliser un cycle d'intervention décennal « décapage/brûlage » pour éviter son boisement. Les moyens utilisés, la méthodologie et le financement d'une intervention sur la roselière en vue de la gestion des ligneux restent entièrement à définir.

#### ➤ Action CR4 : Fauche expérimentale



Pour la dernière année du contrat, une placette a été fauchée en damier au mois d'août par l'ONF. Cette placette, située en cladiaie, a déjà été traitée en 2008 et 2011. Les produits coupés ont été évacués dans deux big-bags par hélicoptère puis emmenés en décharge.

#### ➤ Suivis des eaux du lac et de la Tourbière (S1)

Mlle MANSANNE rappelle que la fiche action S1 du DOCOB prévoit le suivi des eaux sur le site, tant au niveau qualitatif que quantitatif. La mise en place d'un suivi quantitatif a été initiée sur la tourbière, tandis que le suivi des niveaux d'eau du lac va rapidement commencer.

##### - suivi des niveaux d'eau de la nappe sous la tourbière :

Un suivi piézométrique a été relancé sur la base de celui mis en place dans le cadre du programme life tourbière. Le réseau de piézomètre a été réactualisé mi juillet par l'AREMIP (repérage des piézomètres, remplacement de ceux qui n'étaient plus fonctionnels, et première mesure) avec 14 piézomètres disposés tous les 30 mètres sur une ligne droite disposée selon l'axe de la longueur de la tourbière (voir carte ci-contre). Ils sont relevés une fois par décennie pendant toute la saison estivale par l'AREMIP et également ensuite de façon moins continue par l'animatrice.



L'interprétation des données récoltées est assez complexe et reste encore à réaliser, mais une première observation peut être faite par comparaison avec les données du programme life : il n'y a pas de différences notables entre les hauteurs de la nappe d'eau entre 1999 et 2012.

#### **-suivi des niveaux d'eau du lac :**

Une échelle limnimétrique a été acquise. La mairie de Lourdes propose de s'occuper de la pose au niveau de la station de pompage du golf et des relevés tout au long de l'année. Il faudra rédiger un carnet de bord pour les relevés, dont la fréquence reste à déterminer.

*Un groupe de travail « suivis des eaux » du site sera aménagé en début d'année 2013. L'organisation des relevés et la méthodologie des suivis y seront précisés.*

#### ➤ **Suivis des habitats naturels et du fadet des laïches (S2 et S3)**

Depuis 2008, les suivis des habitats naturels et du fadet des laïches sont réalisés en période estivale sur la tourbière par l'AREMIP. Mlle MANSANNE cède la parole à M.PARDE, qui présente les principaux résultats de ces suivis (voir diaporamas joints au compte-rendu).

## **2. Bilan des actions de gestion réalisées entre 2008 et 2012**

Mlle MANSANNE précise qu'il s'agit de la dernière année d'action pour le pâturage et la fauche, et ce dans le cadre de deux contrats Natura 2000 portés par la mairie de Lourdes. Un bilan des actions de gestion entreprises sur la tourbière (décapage, coupe, pâturage, fauche) sera dressé dans le but d'identifier les opérations à reconduire, leur méthodologie, leur période...

Un groupe de travail technique sera prochainement organisé sur le sujet par l'AREMIP. Il fera intervenir d'autres gestionnaires de tourbière afin qu'ils apportent leurs expérience et expertise.

Mlle MANSANNE cède la parole à M.PARDE afin qu'il présente un premier bilan des actions grâce aux résultats des suivis qu'il réalise. M.PARDE explique que le pâturage donne des résultats positifs, même s'il présente certaines limites, dont un problème d'accès à la partie centrale de la tourbière en raison de l'humidité trop importante de sa périphérie qui retarde le début du pâturage chaque année. M.DESJOUIS propose de mettre un « tapis anti-enlèvement » pour traverser la zone périphérique et qui pourrait être retiré le reste de l'année. La fauche semble intéressante vis-à-vis du fadet puisqu'elle permet d'avoir des mosaïques d'habitats avec des zones d'ouverture utilisées par le papillon. En revanche, les décapages apparaissent comme peu intéressants par rapport au travail demandé. M.GIRE ajoute que d'après la bibliographie sur le sujet, cette action n'est pas efficace sur ce type de tourbière. M.DESJOUIS souhaite savoir si les zones décapées sont utilisées par la faune. M. PARDE répond que les libellules y trouvent en effet une utilité pour la chasse.

## **3. Projet de cheminement**

Mlle MANSANNE annonce que la mairie de Lourdes vient de décider l'annulation du projet de cheminement malgré les 2 études déjà engagées (étude géotechnique de 2011 et floristique de septembre 2012) et le travail effectué. Il semblerait que la longueur des démarches et le coût élevé de l'opération aient amené la commune à renoncer au projet.

## **4. Eaux du lac et projet de traitement à la craie**

Le projet de traitement des eaux du lac à la craie coccolithique (ou Nautex), porté par la mairie de Lourdes, est pour le moment suspendu car il relève du régime d'autorisation au titre de la loi sur l'eau. Au vu des démarches induites par ce type de dossier, la mairie de Lourdes a décidé d'attendre les résultats de l'étude physico-chimique réalisée par la fédération de pêche depuis juin 2012 dans le but d'évaluer l'efficacité du traitement. Chaque mois, plusieurs paramètres physico-chimiques du lac sont mesurés (température, du pH, oxygène, transparence...) sur différentes profondeurs.

M.ABAD, de la fédération de pêche, a transmis un bilan provisoire de l'étude dont le résumé suit. La transparence traduit des eaux de bonne clarté (elle varie entre 4.5 m en juin et 2.5 m en novembre); les concentrations en ammonium et phosphates sont modérées à faibles malgré un pic de phosphates en juin dont la cause reste inconnue. M. BARRAU indique qu'il serait intéressant de mettre cette observation en parallèle avec la pluviosité de juin et propose de transmettre les mesures pluviométriques qu'il réalise tout au long de l'année. Le pH basique n'est pas influencé par l'acidité de la tourbière ni par les plantations de résineux. La couche de fond anoxique (absence d'oxygène) est assez faible (1 à 2 mètres). Les eaux du lac de Lourdes sont donc de moyenne qualité physico-chimique. L'augmentation de la transparence traduit une amélioration de l'équilibre physico-chimique et biologique du lac.

## **5. Les actions en cours de préparation pour 2013**

### **➤ Action CR9 : Brûlage expérimental d'une petite partie de cladiaie**

Mlle MANSANNE énonce l'objectif du brûlage : expérimenter et acquérir des connaissances sur une technique de gestion de la cladiaie. L'expérimentation de brûlage apparaît comme une alternative intéressante aux autres actions de gestion des ligneux qui sont très lourdes en termes de moyens humains et financiers.

Lors du dernier COPIL, la proposition d'une surface d'expérimentation de 2000m<sup>2</sup> sur la largeur du secteur ouest a été retenue, ce qui représente 4.5 % de la surface totale de cladiaie. Depuis, le dossier de demande de d'autorisation de destruction d'espèces protégées (complétée avec l'aide de l'AREMIP) et la demande de subvention pour un contrat Natura 2000 ont été déposées. Une déclaration d'écobuage devra être transmise par la mairie de Lourdes au SDIS, à la gendarmerie et à la commission locale d'écobuage une quinzaine de jours avant la date souhaitée pour le brûlage. L'autorisation délivrée sera ensuite valable 10 jours. Si dans ce délai les conditions météo ne sont pas favorables à la réalisation de l'écobuage, il faudra renouveler la demande.

Le GIP-CRPGE réalisera le brûlage. Celui-ci aura lieu sur la propriété de la commune de Lourdes et sera réalisé de préférence avant la mi-mars pour éviter un feu de tourbe et limiter l'impact sur le milieu. Un pare-feu sera fauché quelques jours avant le brûlage par l'ONF autour de la zone à traiter afin de prévenir tout « débordement » de feu. Il présentera une largeur minimale égale à deux fois la hauteur de cladiaie à brûler (soit environ 2.5m de large).

Au vu des enjeux environnementaux du site, un camion du groupe d'intervention des pompiers spécialisé « renfort incendie montagne » sera présent sur les lieux au moment de l'opération.

Un suivi de l'habitat cladiaie et des ligneux sur la zone à écobuer est mis en place dans le cadre du dispositif général de suivi des habitats naturels de la tourbière. Réalisé par l'AREMIP, il permettra d'évaluer l'efficacité du feu sur les ligneux et l'impact de l'expérimentation de brûlage sur l'habitat cladiaie. Il se décompose en trois approches : des **relevés phytosociologiques**, des **relevés botaniques en lignes fixes** et des **relevés piézométriques**. Un état initial a été réalisé avec ces 3 approches sur la zone à brûler à l'été 2012 afin de pouvoir évaluer l'efficacité de l'action sur les ligneux et l'impact de l'action sur la cladiaie.

L'évolution de la cladiaie observée sur la zone écobuée sera comparée avec celle étudiée sur 4 autres placettes de suivi de l'habitat (hors zone brûlage), mises en place dans le cadre du suivi général sur la tourbière. On pourra alors comparer l'efficacité du brûlage avec celle d'autres actions de gestion déjà entreprises (coupe, pâturage...).

Une attention particulière sera portée à la restructuration de l'habitat de manière à définir la périodicité d'application de la mesure si celle-ci s'avère efficace.

### **➤ Action CR3 : Renouvellement du contrat « pâturage estival »**

Mlle MANSANNE précise que le contrat « pâturage » porté par l'AREMIP se termine cette année. Les résultats encourageants de l'action suggèrent son renouvellement. Un nouveau contrat Natura 2000 est ainsi

en cours de préparation, toujours porté par l'AREMIP via une convention de gestion passée avec la mairie de Lourdes (propriétaire des terrains) qu'il faudra renouveler pour les années futures.

L'idée de mélanger des vaches lourdaises aux chevaux barthais sur la tourbière a été évoquée lors du précédent comité de suivi. M.DESJOUIS, éleveur de Lourdaises, propose deux jeunes femelles de son troupeau. Pour ce pâturage en milieu particulièrement humide, la principale préoccupation de M. DESJOUIS était liée à l'évacuation des animaux en cas d'embourbement ou de difficulté. Mlle MANSANNE indique que les pompiers interviendront si nécessaire. De plus, la mairie de Lourdes propose de mettre ses terrains de la ferme Baloum (située près du lac) à disposition en cas d'humidité trop forte.

Les objectifs du nouveau contrat et la méthodologie appliquée (période, surface, surveillance...) restent à déterminer. Ces points feront l'objet d'un groupe de travail, suivi par l'élaboration du dossier de demande de subvention au titre d'un contrat Natura 2000, toujours porté par l'AREMIP.

## **Divers**

\* **MAET** : Mlle MANSANNE rappelle que le DOCOB prévoit la mise en place de mesures de gestion des surfaces agricoles sur le bassin versant notamment avec un projet agro-environnemental (PAE). Ce projet a pour but d'inciter les exploitants agricoles à s'engager dans des mesures environnementales (MAET) visant à maintenir, voire à améliorer les pratiques favorables aux habitats existants. Les engagements sont volontaires et font l'objet d'un contrat entre l'agriculteur et l'état pour une durée de 5 ans avec une rémunération annuelle.

Le SMDRA a délégué l'animation du volet agricole sur le site à l'ADASEA des Hautes-Pyrénées en 2008 et 2009 : 2 puis 1 exploitants se sont engagés, essentiellement dans des mesures de limitation de fertilisants. Pour les 2 exploitants engagés en 2008, les MAET se terminent en 2013. . L'élaboration et l'animation du PAE 2013 sont déléguées à nouveau à la Chambre d'Agriculture 65. Mme LONCAN précise que le renouvellement des engagements pris en 2008 par 2 agriculteurs constitue le principal potentiel pour l'animation 2013 sur ce site. Elle ajoute que la surface du potentiel engageable est de 30 hectares, pour un montant de 30 000 euros sur les 5 années.

\* **Communication, sensibilisation** : L'exposition « Natura 2000 en Vallée des Gaves » est de retour au SMDRA après avoir fait le tour des maisons du Parc National des Pyrénées, de quelques mairies et communautés de communes.

En septembre, une sortie sur la tourbière a permis aux élèves d'une classe de terminale du lycée de MONTARDON de découvrir la richesse faunistique et floristique de la tourbière, ainsi que le réseau Natura 2000 et les actions de gestion mises en œuvre.

### \* **Actions à mettre en place en 2013:**

- CR6 : Gestion des habitats des insectes saproxylophages
- CR7 : Gestion écologique du golf
- CR8 : prévenir le risque incendie

Remarques : M.BRICAULT, responsable du BTS GPN de Vic en Bigorre, précise que la formation est volontaire pour participer à des chantiers sur 1 journée, comme par exemple un débroussaillage. Cette collaboration sera à étudier par la suite.

M. MARTHE remercie l'ensemble des membres du comité de suivi de leur participation.

Emilie MANSANNÉ  
Animatrice Natura 2000, SMDRA